

En positionnant l'apprenti au centre du dispositif : centre de formation-employeur-CFA, le Centre de Voile de Bordeaux-Lac/CFA des Métiers du Nautisme et du Sport souhaite non seulement développer les compétences de ses apprentis mais également les accompagner pour améliorer leur savoir-être, leur engagement et leur posture professionnelle.

La valeur ajoutée de notre centre de formation :

- **Un accompagnement individualisé** pour chaque apprenti en fonction de son vécu et de ses attentes par rapport à la formation :
 - Chaque apprenti reçoit, en début de formation, un livret d'apprentissage qui sera l'outil de liaison privilégié entre le centre de formation et la structure d'alternance. Ce livret permettra d'assurer le suivi de l'apprenti et sa montée en compétence.
 - Chaque structure d'alternance sera visitée au moins deux fois par année de formation. Ces rencontres avec le maître d'apprentissage, l'alternant et le coordonnateur pédagogique permettent :
 - D'expliquer le déroulement de la formation et d'évoquer la progression de l'apprenti
 - De vérifier la cohérence des contenus de formation avec la réalité de fonctionnement de la structure d'alternance
 - De s'assurer de la motivation et de l'implication de l'apprenti dans sa structure
- **Des aides spécifiques pour les apprentis :**
 - Premier équipement :
Chaque apprenti reçoit une dotation en premiers équipements sportifs adaptés à la formation suivie afin de pouvoir pratiquer dans les meilleures conditions possibles
 - Ordinateur portable :
Chaque apprenti qui en fait la demande pourra obtenir le prêt, à titre gracieux, d'un ordinateur portable pendant son année de formation
 - Aide hébergement restauration :
Les apprentis peuvent bénéficier d'une aide financière de 6€ par nuitée et 3€ par repas (2 repas par jour).
Cette aide est uniquement valable sur les périodes de formation, dans des établissements identifiés par le CFA.

Les apprentis peuvent également consulter les sites suivants pour trouver une solution d'hébergement pendant leur temps de formation

<https://www.operationundeux toit.fr/>

<https://habitatjeunes-nouvelleaquitaine.org/>

<https://www.camping-bordeaux.com/fr>

- Carte d'étudiants des métiers :

Chaque apprenti se verra délivrer une carte d'étudiant des métiers lui donnant accès à de nombreuses réductions (cinéma, musées, transports...)

- Fonds social régional :

Les apprentis rencontrant des difficultés financières (logement, transport) peuvent solliciter une aide allant de 100€ à 1 000€ auprès du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/fonds-social-formation>

- Atelier Techniques de Recherche d'Emploi :

Chaque cursus de formation intègre une période d'aide à la recherche d'emploi avant la fin du contrat d'apprentissage, ainsi qu'une mise en relation avec de futurs employeurs :

<https://www.lesportrecrute.fr/>

<https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/emploi.asp>

➤ **L'accompagnement des employeurs :**

- Chaque nouvel employeur d'apprenti pourra être accompagné dans sa démarche d'élaboration du projet d'apprentissage

- Accès au simulateur de coût de l'apprentissage :

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/simulateur-alternant/etape-1>

- Accompagnement à la fonction de Maître d'Apprentissage

Droits et devoirs de l'apprenti